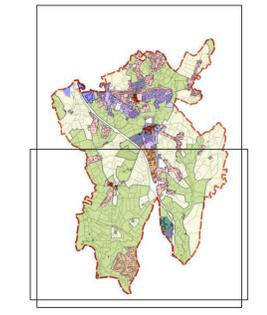


- Zones urbaines:**
- Zone U1
 - Zone U2
 - Zone U2p
 - Zone U3
 - Zone Ui
 - Zone Uic
 - Zone Uip
 - Zone Ul
- Zones à urbaniser:**
- Zone 1AU Uic
 - Zone 1AU(U2)
 - Zone 1AU(U3)
 - Zone 2AU
- Zones agricoles:**
- Zone A
 - Zone Ah
- Zones naturelles:**
- Zone N
 - Zone Nh
 - Zone Nl
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L130.1
 - Périmètre des zones inondables
 - Périmètres liés aux voies bruyantes cat 2 - 3
 - Emplacements réservés Numéro correspondant à l'emplacement réservé (voir tableau et annexes du PLU)
 - Point de vue à maintenir
 - Éléments du patrimoine bâti remarquable à conserver au titre de l'article L151-19
 - Changement de destination des bâtiments
 - Éléments du paysage remarquables à conserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Voies principales - accès réglementés
 - Exploitations agricoles pérennes
 - Exploitations agricoles non pérennes
 - Bâtiments
 - Limite communale
 - Parcelles cadastrales



Département de la Haute-Vienne
 Commune de BOISSEUIL
 Plan Local d'Urbanisme



Approuvé en novembre 2018

Plan de zonage Sud Document graphique A1